

Membres du Bureau : 28
Présents : 22
Pouvoirs : 4
Votants : 26
Excusés : 6
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 05 février 2026

Date de convocation : 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	/
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAULT
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VRY :	M. Dominique MAST



M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Raphaël DUPONT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Didier SCHRECKLINGER a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Sylvain WEIL a donné procuration à M. Joel SIMON pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_01 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du secrétaire de séance

M. le Président rappelle qu'il y a lieu, conformément aux dispositions en vigueur, de désigner un secrétaire de séance chargé de rédiger le procès-verbal de la présente réunion ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2541-6 ;

VU le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Haut Chemin – Pays de Pange ;

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE DESIGNER** Mme Delphine BERGER comme secrétaire de séance ;

Fait à Pange le 06 février 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28

Présents : 22

Pouvoirs : 4

Votants : 26

Excusés : 2

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 05 février 2026

Date de convocation : 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	/
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAULT
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VRY :	M. Dominique MAST



M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Raphaël DUPONT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Didier SCHRECKLINGER a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Sylvain WEIL a donné procuration à M. Joel SIMON pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_02 : ADMINISTRATION – Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 04 décembre 2025

M. Roland CHLOUP, Président, rappelle l'envoi du procès-verbal du bureau communautaire du 04 décembre 2025 à l'intérieur de la convocation pour la réunion de ce jour.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale ;

VU les articles L.2121-15 et L.2121-21 du même code, relatifs à la tenue des séances et à la rédaction du procès-verbal ;

VU le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Haut Chemin – Pays de Pange, notamment ses articles 23 et 25 ;

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

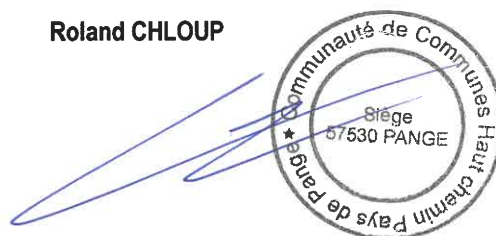
- **D'ADOPTER** le procès-verbal du bureau communautaire du 04 décembre 2025 ;

Fait à Pange le 06 février 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28

Présents : 22

Pouvoirs : 4

Votants : 26

Excusés : 6

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 05 février 2026

Date de convocation : 26 janvier 2026

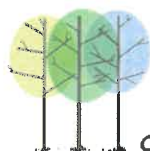
L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	/
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAULT
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VRY :	M. Dominique MAST



M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Raphaël DUPONT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Didier SCHRECKLINGER a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Sylvain WEIL a donné procuration à M. Joel SIMON pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_03 : FINANCES – Remboursement de frais

Monsieur Joël SIMON, Vice-président, informe le bureau qu'afin de régulariser l'immatriculation et le propriétaire de la carte grise du Véhicule DV-318-YZ, il a été nécessaire de passer par le site de l'ANTS, où seul le paiement en carte bancaire est possible. En l'absence de carte de paiement au nom de la CCHCPP, M. Cyril CHERY, Directeur des Services Techniques a utilisé sa carte bleue personnelle pour un montant de 163,76 €

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE REMBOURSER** M. Cyril CHERY d'un montant correspondant au coût de la carte grise, à savoir 163,76 € ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce financière ou administrative afférente.

Fait à Pange le 06 février 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28

Présents : 21

Pouvoirs : 4

Votants : 25

Excusés : 6

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 05 février 2026

Date de convocation : 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN (ne prend pas part au vote)
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	/
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAULT
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VRY :	M. Dominique MAST



M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Raphaël DUPONT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Didier SCHRECKLINGER a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Sylvain WEIL a donné procuration à M. Joel SIMON pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_04 : ORDURES MENAGERES – Avenant n°1 au marché de fournitures de bacs roulants

Monsieur Roland CHLOUP, président, informe le bureau que l'avenant proposé au présent marché fait suite à une erreur matérielle au sein des documents du marché.

Il existe une différence entre les montants minimum et maximum mentionnés dans l'acte d'engagement et la délibération DCC N°2024_84. Cet avenant vient donc corriger les montants indiqués au sein de l'acte d'engagement en indiquant que le montant minimum de ce marché est de 300 000 € HT, et que son montant maximum est de 538 000 € HT, pour être conforme à la délibération susmentionnée.

Cette modification administrative permettra ainsi à la CCHCPP d'exécuter et clôturer ce marché dans les formes.

Le Bureau,

M. Hervé MESSIN ne prenant pas part au vote,

Après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention – M. PETIT),

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le président à signer l'avenant n°01 du marché cité en objet ;
- **D'AUTORISER** le président à signer toute pièce administrative ou financière afférente.

Fait à Pange le 06 février 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28

Présents : 22

Pouvoirs : 4

Votants : 26

Excusés : 6

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 05 février 2026

Date de convocation : 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	/
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAULT
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VRY :	M. Dominique MAST



M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Raphaël DUPONT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
M. Didier SCHRECKLINGER a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Sylvain WEIL a donné procuration à M. Joel SIMON pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_05 : RESSOURCES HUMAINES – Suppression de postes

Monsieur Roland CHLOUP, Président, informe le bureau qu'à la suite du contrôle de légalité de la délibération 2025-065, la suppression des postes prévue par cette délibération a été invalidée en raison de l'absence d'avis du Comité Social Territorial (CST).

Le CST réuni en date du 17/10/2025 n'ayant rendu un avis sur cette suppression de poste, ce dernier a été ressaisi par les services de la CCHCPP en date du 27/10/2025. Le CST, en date du 12 décembre 2025, a émis un avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités ou des établissements publics et des représentants du personnel. Ainsi, il est proposé de supprimer **deux postes d'adjoint administratif**.

VU le Code Général de la fonction publique ;
VU la demande du contrôle de légalité ;
VU l'avis du CST en date du 12 décembre 2025 ;

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

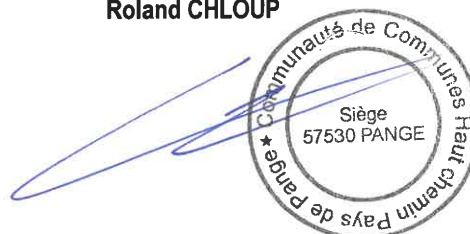
- **DE SUPPRIMER** deux postes d'adjoint administratif et d'annuler les deux suppressions prévues par la délibération DCC 2025-065,
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des emplois,
- **D'AUTORISER** le président à signer toute pièce administrative ou financière afférente

Fait à Pange le 06 février 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.